

Inégalités face à l'emploi et inégalités de niveau de vie

Deux dimensions doivent être explorées qui sont de nature assez différentes.

Comment mesurer les « inégalités face à l'emploi ou au chômage » d'un côté ; quelle est l'influence des disparités de situation d'emploi sur les inégalités de niveau de vie et de conditions de vie, de l'autre.

I. Inégalités face à l'emploi

A) De quoi parle-t-on ?

Les situations d'emploi sont très diversifiées et cette disparité est assez largement décrite. Pour autant, il ne semble pas qu'il faille assimiler toute dispersion des situations constatées en termes d'inégalités. Dès lors, en effet qu'on introduit le vocabulaire d'inégalité on fait référence à une norme d'égalité qui n'est pas évidente. Pour une personne d'âge actif, thème qui, au demeurant ne donne pas lieu à consensus, la situation de non-emploi ou d'emploi à temps partiel voire même de type de statut n'est pas toujours non-désirée. Peut-on alors parler d'inégalité ?

D'une certaine manière, on pourrait se référer à la position qu'expriment les individus face à leur situation personnelle. Alors, il faudrait ne retenir que le chômage déclaré comme tel ou le sous-emploi considéré comme subi pour traiter des inégalités devant l'emploi. Par sous-emploi subi, il faut entendre d'une part les demandeurs d'emploi inscrits comme tels mais exerçant des activités réduites (indépendamment d'ailleurs, de la barre des 78 heures éclatant les catégories de demandeurs d'emploi) ainsi que les personnes non inscrites comme demandeurs d'emploi mais déclarant souhaiter travailler d'avantage. Mais cette approche sous-estime en sens inverse ce qui peut être l'intégration dans la mentalité des personnes même, les difficultés à trouver un emploi (chômeurs découragés) ou à pouvoir travailler davantage compte-tenu de la difficulté, par exemple, à concilier vie professionnelle et responsabilités familiales, notamment à l'égard des enfants. L'analyse des comparaisons internationales de « temps partiel involontaire ou subi » illustre bien, semble-t-il, cette question du rôle de l'environnement social ou des pratiques différenciées selon les pays du partage des tâches domestiques sur les déclarations de situation « subie » ou au contraire résultant des choix de vie.

Seconde hésitation concernant les « statuts d'emploi » : les différences de statut doivent-elles être a priori considéré comme des « inégalités » en faisant référence, par exemple, pour les salariés à une norme qui serait l'emploi en CDI ? Ici aussi la réponse n'est pas évidente : faut-il considérer comme « emploi salarié précaire » tout emploi sous contrat autre que le CDI ? Ce qui revient à négliger comme chômeur, tout les demandeurs d'emploi autre que CDI, ce qui revient aussi à négliger l'instabilité et l'insécurité de l'emploi de nombreux salariés en CDI (rappelons, par exemple, que le personnel domestique est pour l'essentiel embauché en CDI puisque embauché sans contrat spécifiant une durée déterminée..).

Plutôt que des indicateurs fondés sur la nature du contrat pour retracer la précarité de l'emploi, ne vaudrait-il pas mieux utiliser des indicateurs liés à la répartition sur une année, ou plus, des temps d'emploi et de chômage en s'appuyant sur les sources DADS et fichier historique des demandeurs d'emploi ou fichiers des organismes versant des prestations (ARE, ASS, RMI). C'est dans ce même champ de réflexion qu'il faudrait s'interroger sur les

indicateurs les plus pertinents de « récurrence du chômage ». Enfin, comment doit-on placer les contrats aidés dans cette analyse de l'emploi précaire et du chômage : faut-il les amalgamer aux emplois temporaires (ils le sont presque tous par nature) ce qui repose sur l'idée implicite ou explicite que le développement des emplois aidés conduit à fragiliser l'emploi ordinaire (et ceci a été au début une critique syndicale sur le recours aux ces dans les emplois publics en substitution d'emplois de catégorie D ou C notamment), ou bien faut-il considérer qu'ils sortent du chômage des personnes qui y seraient sinon et donc contribuent à rendre leur situation moins précaire ?

B) De quelques difficultés de mesure

Ces problèmes concernent principalement la définition d'indicateurs pertinents pour décrire les situations au début et en fin de période d'âge actif. Les débats politiques récents ont largement illustré l'utilisation erronée des indicateurs statistiques classiques comme le taux de chômage des jeunes (en comparaison internationale) pour rendre compte des situations réelles. Mais on pourrait développer des réflexions identiques pour les 55_65 ans.

Il serait utile que le groupe de travail donne des indications sur ces questions de fond, c'est-à-dire comme il est souvent demandé par certains de ses membres que soit retenu une problématique, avant que ne soient discutés la sélection des indicateurs à retenir dans l'existant ou des indicateurs nouveaux à promouvoir.

II. Disparités de situations d'emploi et inégalités de niveaux et de conditions de vie

A°) Emploi et revenus

Emploi salarié

Il existe sans doute deux approches différentes l'une portant sur la relation entre le type d'emploi et le taux de rémunération, l'autre sur la relation entre la situation d'emploi et le revenu.

Du premier point de vue ce qui doit être éclairé ce sont, sans doute, les relations entre les différentes caractéristiques d'un emploi et son taux de rémunération. Les DADS permettent d'apporter nombre d'éclairages : taux de rémunération selon le type d'entreprise, le type d'emploi (temps plein, temps partiel), la PCS, l'ancienneté. Elles ne permettent pas d'éclairer les différences de taux de rémunération selon la nature du contrat, alors même que celle-ci doit explicitement avoir un rôle (cas des CDD non d'usage). Sur ce point est-il possible de progresser avec les données de l'ACOSS ?

L'analyse des inégalités de taux de rémunération sont complétées par des sources étendues au niveau européen. Citons notamment l'enquête structure des salaires¹

Il ne semble pas que le groupe de travail puisse apporter grand chose au Cnis sur cette première dimension par rapport aux travaux de la formation compétente.

¹ L'enquête sur 2002, la dernière disponible fait apparaître qu'en terme d'indicateurs de dispersion des salaires mensuels bruts des salariés à temps plein, la France reste assez inégalitaire (même dans le bas de la distribution, ratio D5/D1), et ce même avec un salaire minimum élevé au regard de la médiane.

En ce qui concerne l'autre dimension : l'optique des relations entre le revenu des personnes (des ménages) et l'empli, il est possible que les apports du groupe puissent être plus riches.

Du côté des revenus individuels, la dispersion des salaires perçus annuellement peut être décomposée au travers des Dads (et des fichiers de paie de l'Etat), y compris localement, entre effet de taux de rémunération, effet de durée hebdomadaire et effet de durée d'emploi. Si les données sur l'indemnisation du chômage étaient appariées aux Dads, on disposerait alors d'une dispersion des revenus salariaux (y compris indemnisation du chômage par assurance ou ASS) tenant compte des durées d'emploi, de chômage indemnisé et de chômage non indemnisé. Par ailleurs l'enquête revenu fiscal permet dès à présent l'analyse de la dispersion de l'ensemble salaire plus indemnité chômage, mais avec un accrochage plus difficile à la situation d'emploi (à travers les calendriers d'activité)

La question de la relation à l'emploi pour le revenu des ménages est plus complexe car il faut tenir compte de la co-détermination au sein du ménage de la demande de travail. D'une certaine manière, si entre deux ménages (couples) les choix de vie ont conduit l'un à pratiquer la double activité l'autre non, les revenus, les niveaux de vie ne peuvent être comparés du point de vue de la relation à l'emploi, sur la base des seules ressources monétaires. Les dispersions de revenu salarial au sein des ménages avec deux actifs au moins ne peut être complètement interprétée en termes d'inégalités (avec la connotation donnée à ce terme). Par contre, lorsque la situation d'emploi est contrainte (chômage, temps partiel « subi ») l'interprétation en termes d'inégalité devient loisible. Dans ces conditions, on est dépendant de l'enquête revenus fiscaux (ou SILC ?) pour connaître la position des différentes personnes par rapport à l'emploi pour repérer et distinguer chômage et inactivité et temps partiel subi ou volontaire (ou accepté).

En utilisant cette source, et en se référant aussi aux pratiques européennes, il serait important de pouvoir définir une nomenclature de rapport à l'emploi suffisamment compacte mais pertinente pour aborder le thème des travailleurs pauvres. Voir aussi les travaux de l'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale dans son dernier rapport.

B) Relations à l'emploi et indicateurs non monétaires d'inégalité de niveaux de vie.

Deux thèmes semblent importants à privilégier. Celui de la morbidité (voire de l'espérance de vie) et des types d'emploi d'une part (approche nationale). Celui de l'écart entre localisation, notamment du fait du logement social et lieux de développement des emplois, qui a deux aspects : obstacle au retour à l'emploi, coût monétaire et en temps de transport des déplacements domicile travail.